

**COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT**  
**assemblée du 21 mai 2002 (3<sup>e</sup> séance)**  
**Maison du Citoyen, salle des Comités (2<sup>e</sup> étage), 25, rue Laurier**  
**13 heures**

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Ouverture et constatation du quorum**

La séance est ouverte à 13h00 avec quorum

Étaient présents : Thérèse Cyr, présidente  
André Levac, conseiller, district no.1  
Denise Laferrière, conseillère, district no.8  
Évelyne Germain, REFAP  
Nicole Desroches, CREDDO  
Carole Légaré, DSPO

Également présents : Larry Gangur, directeur, Travaux Publics et environnement  
Jacques Nadeau, directeur, STEGMR  
Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire  
Marcelle Plouffe, responsable GMR  
Frédéric Tremblay, secrétaire

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé tel que proposé.

**3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 avril 2002**

Le procès-verbal de l'assemblée du 9 avril 2002 est approuvé tel que proposé.

**4. Date de la prochaine assemblée**

La 4<sup>e</sup> séance est prévue pour le 11 juin 2002 à 13h, à la Salle des Comités. Il est convenu que la commission ne siègera pas en juillet. Une assemblée est provisoirement prévue pour le mois d'août, selon la charge de travail.

**5. Présentation – gestion intégrée des pesticides par les membres de l'ASHOQ**

*Personnes invitées :* Claude Cholette, Weed-Man (secteur Hull)  
Jean Baillargeon, ASHOQ

*Discussion :* l'ASHOQ représente les entreprises membres en service d'horticulture ornementale. Il y a 5 membres à Gatineau (sur 68 permis d'affaires). À l'échelle du Québec, ces services représentent 3 000 emplois et un chiffre d'affaires de 50 M\$/an. L'ASHOQ a décrété un code d'éthique et travaille avec le CRIQ en vue définir une norme NQ de gestion intégrée des pesticides en milieu urbain. La formation donnée aux techniciens des membres consiste en 2 fins de semaine plus une journée à Compétences Outaouais (ce devrait être le maximum exigible pour un emploi saisonnier, et non un DEP). Les essais de gestion intégrée (incluant certains terrains à Hull) ont résulté en une diminution de 62% de la quantité de pesticides utilisée. L'ASHOQ a également fourni au gouvernement fédéral une opinion sur le projet de loi C-53 et est en accord avec une révision des homologations plus anciennes de l'ARLA. L'ASHOQ attend tout prochainement le Code de gestion des pesticides du Québec et le commentera également. Enfin, il est mentionné que les règlements ne font plus vraiment de « bannissement » des pesticides en raison de l'absence d'encadrement des pesticides appliqués en vente libre ou de mesures d'exception (ex. terrains de golf)

*Recommandation :* La Commission recommande 1) de maintenir les travaux d'élaboration d'un règlement en tenant compte, autant que possible, des produits de vente libre 2) d'examiner la possibilité de renouveler les permis d'affaires en horticulture ornementale qu'aux seuls membres de l'ASHOQ dès 2003 3) d'inviter un représentant de l'ASHOQ à siéger comme membre.

#### **6. ratification des sondages à être envoyés dans les projets pilotes de recyclage alternatif de Gatineau et Aylmer**

*Information :* La Commission ratifie les deux projets de sondage. Il est entendu que celui de Gatineau sera unilingue français, conformément à la Loi 101, alors que celui d'Aylmer sera bilingue, conformément à la politique linguistique en vigueur.

#### **7. projet pilote de collecte des matières putrescibles – résultats préliminaires et planification de la distribution du compost**

*Discussion :* Le compost issu du projet pilote de Gatineau s'est mieux comporté, lors des essais de germination, que la terre témoin. Tous nos échantillons sont conformes pour utilisation à domicile. Le rapport final sera déposé vers la fin juin.

*Recommandation :* La Commission recommande, vu la difficulté de distribuer le compost aux seuls participants, d'utiliser le compost de Gatineau dans nos parcs, moyennant une annonce.

#### **8. distribution et subvention de composteurs domestiques**

*Discussion :* Le STEGMR explique que, dans le cadre de la fusion, les achats de composteurs domestiques ont été reportés. Pour satisfaire à la demande actuellement exprimée au téléphone, il faudrait en acheter environ 500 unités.

*Recommandation :* La Commission recommande qu'un achat d'au moins 500 composteurs domestiques soit planifié au budget pour 2003, suivant le principe éprouvé du financement municipal à 50%.

#### **9. approvisionnement en sacs de recyclage en plastique bleu**

*Information :* Le STEGMR explique au Comité que GLAD a consenti, pour le projet pilote d'Aylmer, à un don des sacs nécessaires pour une année additionnelle. Cependant, afin d'évaluer la participation en cas de non-gratuité des contenants, le Service préfère laisser les participants se procurer eux-mêmes les sacs bleus, à titre expérimental, ce que la Commission entérine.

#### **10. suivi – collecte des RDD à Buckingham**

*Information :* Le STEGMR informe la commission de la tenue de deux collectes itinérantes à Buckingham, en juin et octobre.

#### **11. projet pilote d'entretien écologique de quatre pelouses municipales conjointement avec Bioterra**

*Information :* Le secteur Environnement résume à la Commission le déroulement d'un projet d'entretien, sans engrais ni pesticide chimiques, de quatre terrains par la Corporation de travail Bioterra : la maison de la Culture, le centre communautaire Moussette puis les deux terrains de soccer au parc Ernest-Gaboury. Ces projets pilotes, sans frais pour la ville, permettront d'évaluer les modifications à apporter aux pratiques d'entretien de terrains faites par nos Opérations de terrain.

#### **12. Ensemencement du lac Beauchamp et activités de pêche**

*Information :* Le secteur environnement informe la Commission des décisions de la FAPAQ d'ensemencer le lac Beauchamp, en 2002 et 2003, avec des truites arc-en-ciel vieilles d'un an, pour des activités de pêche de type « dépôt-retrait ».

#### **13. Suivi – décontamination au 385, rue Principale, secteur Buckingham**

*Discussion :* Le secteur environnement explique le contexte des lettres d'engagement (2) écrites par le module pour sécuriser le promoteur du projet Tigre Géant, puis de leur demande d'intervention en cas de reprise de contamination.

*Recommandation :* La Commission recommande qu'aucune nouvelle garantie ne soit faite suivant l'émission de l'avis de conformité d'usage émis par le MENV. Après cela, la Ville interviendra sur la propriété privée sur démonstration de la responsabilité municipale.

#### **14. projet de loi 102**

*Information :* Le secteur environnement explique que, pour l'analyse du projet de loi 102, une audience parlementaire privée fut convoquée. Seules les deux unions municipales sont invitées pour défendre le point de vue municipal. La Ville de Gatineau, en temps que membre actif de l'AOMGMR, va tenter de faire inscrire cet organisme à l'ordre du jour de la Commission. La Commission espère, entre autres, que l'AOMGMR va plaider que le ministre demeure la seule personne qui approuve un plan de gestion des matières résiduelles.

#### **15. planification d'activités de promotion du développement durable conjointement avec le CREDDO**

*Discussion :* le CREDDO expose un plan d'activités éducatives (toutes sans coût ou à faible coût pour la ville) pour l'année 2003, incluant le printemps de l'environnement, le DÉFI environnement, la sensibilisation au compostage, l'entretien écologique des pelouses et le suivi du Sommet sur le Transport

*Recommandation :* La Commission entérine le calendrier des activités proposées et demande que l'enveloppe budgétaire 2003 de la promotion du développement durable soit préparé en conséquence, pour approbation par le conseil.

#### **16. projet GES-municipalité**

*Information :* le secteur environnement confirme que la Ville participera à ce projet financé entièrement par le FAQDD. Cela va formellement inscrire la Ville au registre Écogeste du MENV, concernant le suivi des initiatives de réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES).

#### **17. projet de règlement sur le bruit**

*Discussion :* il y a présentation et analyse article par article du projet de règlement sur le bruit. Le secteur résume les motifs de rapatrier toutes les normes de bruit dans un même règlement. Les différentes façon d'opérer (ex. appréciation qualitative pour les appareils sonores, mesure sonométrique sur la propriété du plaignant pour la machinerie) sont aussi décrites.

*Recommandation :* La Commission recommande que soient examinées la problématique des terrains de golf qui doivent tondre le gazon avant 7h, puis des opérations municipales de nuit (déneigement, balayage du printemps) qui pourraient être opposables au projet de règlement. Moyennant les ajustements nécessaires, le projet de règlement peut être déposé pour approbation au conseil.

#### **18. programme REVI-SOL, admissibilité et gestion/délai par le MENV**

*Information :* Le secteur réitère à la Commission que, pour intégrer le parc La Baie au programme REVI-SOL, un programme de revitalisation immobilière doit être approuvé sur le terrain, ce que le CPO du 9 mai dernier n'a pas dégagé. Par ailleurs, il y a un fort délai dans le paiement par le MENV des montants approuvés dans le dossier de la caserne St-Rédempteur. Si le MENV ne traite pas ce dernier dossier sans délai, il est convenu de prévenir la présidente au moyen d'une note de service pour une réaction politique au dossier.

#### **19. suivi – projet de centre de géoremédiation des sols, rue de Granby**

*Discussion :* En vue d'émettre une opinion au CCU, les arguments sont repris eu égard au projet de la compagnie EMS. Comme il s'agit d'un projet entièrement géré par règlement du MENV qui ne nécessite pas une réglementation municipale en environnement (contrairement au défunt projet Envirogat), la Commission ne voit pas pourquoi ce projet devrait être traité différemment d'un autre projet industriel. La DSPO demande à s'abstenir de cette discussion, faute de données spécifiques. Le CREDDO applaudit cette prise de responsabilité régionale (sans ce projet, les sols seraient probablement transbordés sur de longues distances). Le secteur environnement émet, comme réserve, le



suivi des rejets à l'égout, afin de s'assurer l'absence d'impact sur la qualité des granules, et celui des poussières. Ces deux suivis sont municipaux et devront figurer dans toute éventuelle entente.

*Recommandation :* La Commission recommande donc au CCU d'évaluer le projet sur son plein mérite industriel, avec comme seul souci environnemental le suivi des poussières et des rejets à l'égout.

#### **VARIA**

Larry Gangur reprend un historique du défunt projet de récupération du fréon. En ce qui concerne les fréons proprement dits (CFC-xx), les ventes sont maintenant presque nulles au Québec, alors le problème va s'amenuiser de lui-même.

Il y a une brève revue de la gestion des plaintes dans les cas de gestion des matières résiduelles, particulièrement la façon dont les entrepreneurs doivent traiter les boîtes en carton.

#### **Levée de la séance à 16h05**

#### **Procès-verbal ratifié le 11 juin 2002**

---

**Thérèse Cyr, présidente**

---

**Frédéric Tremblay, secrétaire**